

COMMUNE DE LES CLEFS (HAUTE-SAVOIE)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du jeudi 16 juillet 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le vendredi 10 juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h09, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de votants : 12 + 3 POUVOIRS

Présents (12) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; MARTIN Elisabeth ; MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise ; Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier, ANGELLOZ-NICOUD Patrice ; GAUTHIER Philippe, HIOLLE François

Pouvoirs (3) : M. AUBIN Olivier donne pouvoir à M. DURET Daniel

Mme ROUSSEL Aurélie donne pouvoir à M. GAUTHIER Philippe

Mme BARTHELEMY Violette donne pouvoir à Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Xavier ALBANEL a été désigné secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la précédente séance à l'unanimité.

3) DELIBERATION N°2026-037 : REVISION DES TARIFS COMMUNAUX : SERVICE PERISCOLAIRE ET SALLE DU CHATEAU

Le Maire rappelle que les tarifs du service périscolaire, fixés à 3,40 € par heure depuis le 1er janvier 2025 (facturation au quart d'heure), n'ont pas été révisés depuis cette date. Il rappelle que, conformément à la délibération n°2025-043 du 15 décembre 2025, une révision devait être étudiée avant la rentrée scolaire 2026-2027 au regard du coût du service.

Compte tenu de l'augmentation des charges de fonctionnement, notamment des coûts de personnel, il est proposé de porter le tarif du service périscolaire à 3,60 € par heure, avec une facturation au quart d'heure, à compter du 1er septembre 2026. Il est également proposé d'instaurer une pénalité de 5,00 € par quart d'heure entamé en cas de dépassement de l'heure de fermeture du service (18h30).

Le Maire présente ensuite la révision des tarifs de location de la salle polyvalente du Château. Afin de tenir compte des contraintes liées à la gestion, à l'entretien et au renouvellement de la vaisselle, il est proposé de distinguer les locations avec ou sans vaisselle à compter du 1er septembre 2026. Les nouveaux tarifs sont fixés comme suit :

Bénéficiaires	Sans vaisselle	Avec vaisselle
Particuliers domiciliés dans la commune	60,00 €	80,00 €
Particuliers non domiciliés dans la commune et associations non clertines	90,00 €	110,00 €
Associations clertines à but non lucratif	1,00 €	1,00 €

Les autres tarifs demeurent inchangés, à savoir : caution de 1 000,00 €, verre de l'amitié lors d'une sépulture à 1,00 €, forfait ménage de 100,00 € par heure et remplacement d'une clé perdue à 100,00 €. En cas de perte, de casse ou de détérioration de la vaisselle mise à disposition, son remplacement sera facturé selon la grille tarifaire annexée à la délibération.

APPROUVÉ à l'unanimité par le conseil municipal.

4) DELIBERATION N°2026-038 : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE AU TITRE DU CDAS 2026

Dans le cadre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2026, la Commune souhaite déposer une demande de subvention complémentaire auprès du Département de la Haute-Savoie pour l'opération suivante :

Sécurisation du talus longeant la Route Départementale D12 par l'abattage d'arbres :

Devis ANAE, sécurisation du chantier :	10 000 € H.T.
Devis ANAE, abattage d'arbres surplombant la RD12 :	25 000 € HT.
Devis ANAE, abattage manuel des frênes dépérissant :	10 000 € H.T.
Total :	45 000 € H.T.

Il est précisé que, compte tenu des caractéristiques de cette opération et après échanges avec le Conseiller départemental du canton, la Commune sollicite, à titre exceptionnel, un taux de subvention de **80 %** du montant éligible.

Le Plan de financement prévisionnel suivant est proposé :

Département (CDAS 2026) :	36 000 € H.T.	80 %
Autofinancement de la Mairie :	9 000 € H.T.	20 %
Total :	45 000 € H.T.	100 %

APPROUVÉ à l'unanimité par le conseil municipal.

5) **DELIBERATION N°2026-039 : APPROBATION AVENANT N°3 PROCEDURE D'INSTAURATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES DES GRANGETTES ET DE CHALMONT**

Le Maire rappelle que la commune a confié à TERACTION, par convention, la coordination des démarches relatives à l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable. À la suite de l'évolution de la procédure et des exigences de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et de la Direction Départementale des Territoires (DDT), il est désormais nécessaire de dissocier la procédure de protection des captages relevant du code de la santé publique de celle relative aux prélèvements d'eau en milieu naturel relevant du code de l'environnement.

Afin de répondre aux nouvelles demandes de la DDT, un avenant n°3 à la convention avec TERACTION est proposé pour les points d'eau de Chalmont et des Grangettes. Celui-ci prévoit la réalisation de prestations complémentaires comprenant le suivi du dossier avec les services de l'État, la consultation et le suivi des bureaux d'études pour les études éventuellement requises, ainsi que l'organisation et le suivi de l'enquête environnementale. Le coût de cette prestation est fixé à 4 000 € HT.

APPROUVÉ à l'unanimité par le conseil municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DECISION DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

DÉCISION DU MAIRE N°2026-004 : Facturation d'un droit de stationnement - Route de Sulens

L'entreprise AVRILLON César Eirl appartenant à M. César AVRILLON domiciliée 2583, Route de Sulens 74230 LES CLEFS a stationné une benne sur le domaine public route de Sulens, du 19 juin au 1^{er} juillet 2026, soit sur une durée de 13 jours.

Le tarif du droit de stationnement applicable à l'occupation du domaine public communal mentionnée ci-dessus a été fixé à 10 € par jour.

Un titre de recettes d'un montant de 130 € sera émis.

Le conseil PREND ACTE de la décision n°2026-004.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission bâtiments

- Nouvelle mairie : le chantier connaît un retard en raison de plusieurs aléas constatés au cours des travaux.
- Appartements communaux au-dessus de la mairie : 3 portes palières du 1^{er} étage ont été changées.
- Chemin d'accès à la Salle du Château + terrasse : travaux programmés pour cet automne car dépose d'une Déclaration Préalable de travaux en cours.
- Rencontre avec le nouveau conseiller en énergie du SYANE prévue en septembre 2026 (date à définir).

Commission Routes

- Le balisage des arrêts de la navette gratuite au Veuillet, au Lachat et à Plan Bois a été réalisé par la CCVT.
- Chemin des Lys, accès limité aux véhicules légers : les panneaux définitifs sont désormais installés.
- Secteur des Pohets : marquage au sol (tracé blanc) en cours au niveau des cunettes.

Commission école

Suite à la fermeture d'une classe, nécessité de réorganiser les classes pour la rentrée de septembre 2026.

Commission sociale

La nouvelle locataire de l'appartement Sulens a emménagé début juillet 2026.

Commission forêt

Les arbres perdent actuellement beaucoup de feuilles, ce qui entraîne un encombrement important des caniveaux. Ces arbres appartenant majoritairement à la commune, il est proposé de procéder à un élagage afin de limiter ce phénomène. François HIOLLE suggère l'acquisition d'un souffleur/aspirateur à feuilles.

Suite au départ à la retraite de M. Jérôme BASTARD-ROSSET, la commune dispose d'un nouveau technicien forestier de l'ONF, ses coordonnées ont été transmises à la mi-juillet 2026.

Commission communication

Les Clefs de l'info de juillet 2026 seront exceptionnellement édités en format A3 afin de présenter de manière plus lisible les horaires des navettes gratuites et d'encourager les habitants à utiliser ce service. Un flyer concernant des activités gratuites proposées au plus de 60 ans à la rentrée 2026 sera déposé dans les boîtes aux lettres avec les Clefs de l'info. Ces activités se dérouleront dans la Salle du Château. Les inscriptions sont à effectuer auprès de Mme Evelyne POYET-MOREUL, référente de ces activités.

QUESTIONS DIVERSES

Rallye du Mont Blanc Morzine : la route de Sulens sera fermée à la circulation le vendredi 4 septembre 2026 de 9h20 à 21h35. Le départ de l'épreuve sera donné, Route de Sulens, au nouveau du Molliet et l'arrivée se fera Route de l'Etale à la Clusaz.

O des Aravis : à la suite de la réunion du 15/07/2026, il a été signalé un problème d'approvisionnement en eau au réservoir du Veuillet en raison de la sécheresse : l'apport d'eau par camion-citerne sera nécessaire.

Mobilité : la CCVT demande aux élus d'identifier des emplacements stratégiques pour la création de stationnements vélos. A ce jour, la commune ne dispose que d'un lieu de stationnement vélo : arceaux installés sous le préau de l'église.

Facturation électronique obligatoire dès septembre 2026 pour toutes les entreprises : Réunion d'information à la CCVT le jeudi 30 juillet 2026 de 10h00 à 12h00.

Le Centre de 1^{ère} Intervention des Clefs (CPI), fermera définitivement le 11 novembre 2026.

La séance est levée à 21h39

Le Maire,
BRIAND Sébastien

Le secrétaire de séance,
ALBANEL Xavier

